RAPPORT ANNUEL 1984 1985

RAFFINERIE DE SUCRE
DU QUÉBEC

86-01907/

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au président de l'Assemblée nationale 2

Direction et Conseil d'administration 3

Lettre du président de Raffinerie de sucre du Québec au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation 4

Message du président 4

Revue des activités 7

États financiers 1984-1985 11

Monsieur Richard Guay
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec, Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi de Raffinerie de sucre du Québec, je dépose aujourd'hui devant l'Assemblée nationale du Québec le rapport d'activités de Raffinerie de sucre du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1985.

Veuillez agréer, monsieur le président, mes salutations les meilleures.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

JEAN GARON

Direction

Président et directeur général
André Marier

Conseiller au président et secrétaire
Jean-Marie Couture

Vice-président exécutif
Roney Audet

Vice-président des Finances et de l'Administration
André Simoneau

Directeur de l'Approvisionnement et du Trafic
Normand Pepin

Directeur de la Commercialisation agricole
Germain Lefebvre

Directeur de la Comptabilité de gestion
Jacques Slavinski

Directeur du Marketing et des Ventes
Yvon Little

Directeur de la Recherche, du Développement et de la Qualité
Bernard Descamps

Directrice des Ressources humaines
Françoise Saint-Pierre

Directeur de l'usine
Nguyen Dinh Thuan

Conseil d'administration

André Marier, président
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires

Jean-Marc Kirouac

Kevin Drummond

Robert Vachon, président du Conseil d'administration
Le Groupe Christie Ltée

Monsieur Jean Garon, ministre
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, Chemin Sainte-Foy
Québec, Québec
G1R 4X6

Monsieur le ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités de cette Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1985.

Veuillez accepter, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président et directeur général

André Marier

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une année de transition, voilà comment on peut caractériser la période 1984-1985.

Aux plans agricole et de la fabrication

Au cours des cinq dernières années, les progrès avaient été constants tant en ce qui concerne le nombre de producteurs engagés dans la culture de la betterave sucrière qu'au plan des superficies récoltées et de la quantité de betteraves traitées à l'usine; le tableau suivant en témoigne:

ANNÉES	NOMBRE DE PRODUCTEURS	SUPERFICIES RÉCOLTÉES (ha)	BETTERAVES TRAITÉES (tonnes)
1979-1980	150	1 864	105 484
1980-1981	196	2 666	121 493
1981-1982	276	3 903	160 532
1982-1983	319	4 849	176 900
1983-1984	368	6 676	247 217
1984-1985	149	3 102	130 925

Pour l'année 1984-1985, à cause de l'effondrement du prix du sucre sur le marché mondial — le plus bas niveau depuis le début du siècle — et du climat d'incertitude que cette chute a entraîné à l'égard de la rémunération des betteraviers, plus de la moitié des producteurs ont abandonné cette culture au cours de la dernière saison. Par contre, les 149 producteurs qui ont persévéré ont connu une augmentation appréciable au chapitre du rendement à l'hectare (42 tonnes versus 37 tonnes en 1984). Une fois de plus, on constate que la culture de la betterave sucrière est exigeante mais que les betteraviers d'expérience obtiennent des résultats à la mesure de leurs efforts persévérants.

À l'usine, le programme d'agrandissement et de modernisation, commencé en 1980 pour porter sa capacité de 1 450 tonnes par jour à 5 000 tonnes par jour, a été complété avec succès pour le début de la campagne 1984-1985.

Même si une seule campagne — et courte de surcroît — ne permet pas le rodage complet de toutes les installations nouvelles, des progrès significatifs ont été obtenus, notamment au chapitre de la consommation d'énergie (30,9 litres / tonne versus 53,0 litres en 1980) et de la main-d'oeuvre utilisée par tonne de betteraves (13,14 minutes versus 34,2 minutes en 1980-1981).

D'ailleurs, des ingénieurs-consultants étrangers décrivaient ainsi la qualité de l'usine de Mont-Saint-Hilaire:

> « Cette fabrique, pour un spécialiste qui la découvre pour la première fois, présente les caractéristiques d'une très belle usine, moderne, extrêmement propre et bien entretenue.
>
> Le matériel provenant de la sucrerie américaine de Easton qui avait été installé par BMA est en excellent état. Son implantation est bien réalisée; à tous les niveaux, les surfaces sont bien dégagées, les matériels, tels que pompes et moteurs, sont facilement accessibles. Les matériels de l'ancienne sucrerie en fonctionnement ou non ne sont pas une gêne. »[1]

Il reste que l'usine est toujours confinée à la production de sucre brut et elle demeure l'une des seules usines betteravières dans le monde entier à être ainsi écartée de la partie la plus lucrative des opérations, à savoir le raffinage en blanc du sucre et son conditionnement.

(1) Extrait du rapport de MM. J. Ponant et G. Tramzal, ingénieurs-consultants, avril 1985.

Au chapitre commercial

Les ventes ont atteint 47,5 millions de dollars pour une augmentation de 7,3 millions de dollars sur l'année précédente ou une croissance de 18%.

Ce succès commercial a été réalisé grâce aux efforts incessants de l'équipe de marketing et de vente pour assurer un service de très haute qualité non seulement à la clientèle des grandes chaînes, mais également à celle des divers réseaux de distribution aux consommateurs et aux secteurs institutionnel et industriel. C'est ce travail persévérant qui a permis d'élargir le réseau de distribution et d'augmenter d'une façon importante le nombre des clients de la Raffinerie. C'est ainsi que, par exemple, la Raffinerie est devenue le plus important fabricant au Québec de sachets de sucre pour l'hôtellerie et la restauration.

Ces résultats ont été obtenus en dépit de la lutte sans merci que les « membres du Club » des raffineurs canadiens ont encore livré à la Raffinerie tout au cours de la dernière année, comme ce fut le cas au cours des années antérieures: guerre d'escomptes, plainte auprès du Tribunal anti-dumping, campagne de dénigrement de la Raffinerie par l'entremise des médias.

Au plan financier

Les résultats de la dernière année illustrent, d'une façon particulièrement éloquente, le problème de la sous-capitalisation de la Raffinerie; cet état apparaît maintenant dans toute son ampleur puisque les frais financiers de 5 831 629 $ représentent 51,5% de la perte d'opérations enregistrée au 31 mars 1985.

À ce propos, il apparaît utile de rappeler que ce n'est que le 23 juin 1982 que la Loi de la Raffinerie a été modifiée et que, au lieu de l'échéancier prévu par le Conseil des ministres en novembre 1979, celle-ci stipulait que le premier versement statutaire ne serait remis à l'entreprise qu'au cours de l'exercice 1983-1984 et le deuxième versement l'année suivante, soit au cours du dernier exercice.

Au 31 mars 1985, le ministère des Finances n'avait donc investi que 23 millions de dollars d'argent neuf dans le capital de la Raffinerie par rapport aux 37 millions de dollars qu'autorisait la Loi, et ce, avec des délais qui ont forcé la Raffinerie à supporter le coût d'emprunts élevés depuis le début de la construction jusqu'à ce jour: 5,4 millions de dollars capitalisés au coût du projet et 10,1 millions de dollars comptabilisés aux opérations au cours des deux derniers exercices financiers.

À peu près tous les superlatifs ont été utilisés pour décrire l'effondrement du prix du sucre sur le marché mondial, notamment au cours des dernières années. Pour la Raffinerie, ce problème est amplifié par le fait qu'elle doive sous-traiter à des concurrents les opérations les plus lucratives de son activité industrielle: le raffinage en blanc et l'emballage de ses produits.

Perspectives

Conformément au mandat reçu, la Raffinerie a réalisé au cours de la période 1980-1985, en dépit d'un contexte plutôt hostile sur le plan économique et concurrentiel, le plan de développement que le Gouvernement avait autorisé en novembre 1979. Ce plan de développement, comprenait trois volets;

1) programme d'agrandissement et de modernisation de l'usine de Mont-Saint-Hilaire afin de porter sa capacité de 1 450 tonnes par jour à 5 000 tonnes par jour;
2) rationalisation des frais d'opérations, formation et perfectionnement des ressources humaines; et
3) aide au développement de la culture de la betterave sucrière.

Au cours de la même période, la Raffinerie a développé un service de marketing et de vente qui lui a permis d'offrir à l'ensemble des consommateurs du Québec et d'une partie de l'Ontario le sucre Marie Perle, marque de mieux en mieux connue et appréciée dans le réseau de deux importantes chaînes alimentaires et par un nombre de plus en plus grand de distributeurs indépendants, sans oublier les secteurs industriel et institutionnel.

Pour l'avenir, la Raffinerie s'est fixée, comme le prévoit sa Loi constitutive, de nouveaux objectifs pour les trois prochaines années.

C'est dans cette perspective que le ministre tutélaire de la Raffinerie déposait au Conseil des ministres, au début de 1985, un « Plan d'expansion et de financement de la Raffinerie de sucre du Québec en vue de sa rentabilisation ».

Tout comme pour le programme 1980-1985, ce plan comprend trois volets:

1) un programme de contrôle de ses approvisionnements en betteraves;
2) l'installation d'équipements de raffinage en blanc et d'emballage lui permettant de traiter du sucre brut de canne autant que de betterave et d'emballer ses propres produits comme toute entreprise normale; et
3) un programme d'assainissement de sa situation financière.

Le Conseil d'administration de la Raffinerie est confiant de recevoir du Gouvernement les autorisations nécessaires pour réaliser le plan de développement qui lui a été soumis.

Au nom du Conseil d'administration.

Le président

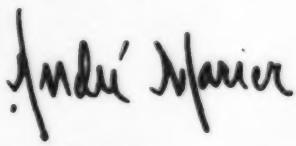

André Marier

REVUE DES ACTIVITÉS

...culture

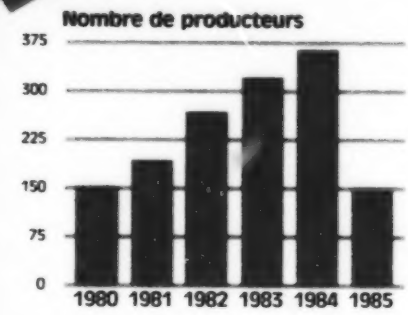

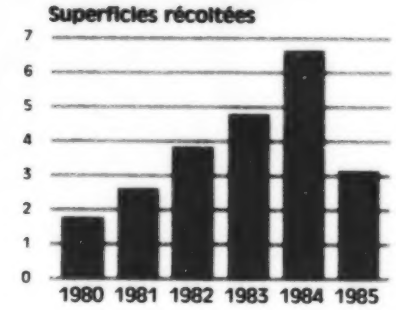

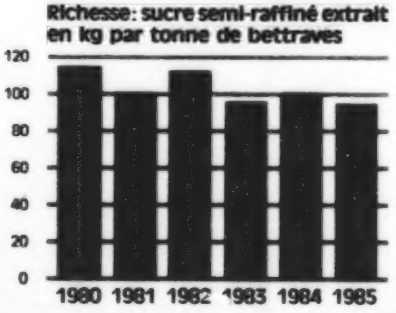

Tout au long du printemps de 1984, les producteurs de betteraves sucrières ont vécu dans l'incertitude quant au prix qu'ils pourraient obtenir pour leurs récoltes et quant au montant de leur cotisation au régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ces deux facteurs expliquent, au premier chef, pourquoi un grand nombre de betteraviers ont délaissé cette culture à ce moment là.

Récolte

La superficie récoltée est passée de 6 676 hectares en 1983-1984 à 3 102 hectares en 1984-1985, soit une diminution de 3 574 hectares; par ailleurs, le nombre de producteurs est tombé à 149, soit 219 de moins qu'en 1983-1984.

Rendement

Le rendement à l'hectare a cependant connu une progression de 13,5% pour s'établir à 42 tonnes à comparer à 37 tonnes en 1983-1984. Par contre, suite à l'importante diminution du nombre de producteurs, la quantité de betteraves traitées a été de 130 925 tonnes nettes en comparaison de 247 217 tonnes en 1983.

Qualité

La proportion de tare contenue dans les betteraves a connu une nette régression passant de 8,9% en 1983 à 7,0% en 1984; ce phénomène s'explique par le fait que les betteraves ont été récoltées dans de meilleures conditions climatiques et techniques et qu'elles ont été mieux nettoyées par les équipements de réception.

La teneur en sucre a connu une certaine amélioration passant de 16,18% en 1983 à 16,56% en 1984.

Faible taux de germination

Le taux de germination de certaines variétés de semence a été anormalement bas, ce qui a causé bien des problèmes à plusieurs producteurs.

À cause de cela, l'Association des producteurs de betteraves à sucre n'a pu tenir son concours annuel de « meilleur producteur » dans chacune des trois catégories: « plus de 40 hectares », « moins de 40 hectares » et « nouveaux producteurs ».

De concert avec le Comité de recherche sur la culture de la betterave sucrière, il a été convenu que, à l'avenir, la Raffinerie effectuera des tests de germination sur toutes les variétés de semences en plus des essais officiels conduits par les services agronomiques du Gouvernement fédéral.

Amélioration des méthodes culturales

Malgré les progrès réalisés dans les rendements de la dernière saison, il reste encore beaucoup de travail à faire au niveau des méthodes culturales si on veut parvenir au rang des meilleurs producteurs de betteraves, les producteurs français en particulier.

L'amélioration des rendements au champ et de la qualité des betteraves au titre de leur contenu en sucre extractible résultera des efforts constants déployés par tous les producteurs pour la pratique de méthodes culturales et agronomiques adaptées aux sols et au climat québécois et pour l'utilisation des meilleures variétés de semences; la teneur des betteraves en éléments mélassiques est actuellement trop élevée et leur contenu en sodium, potassium et azote aminé doit être abaissé de façon significative.

Le suivi intensif auprès des producteurs par ses représentants qualifiés et l'analyse systématique des récoltes demeurent parmi les tâches prioritaires de l'entreprise.

...rication

Performance en pourcentage de la capacité nominale

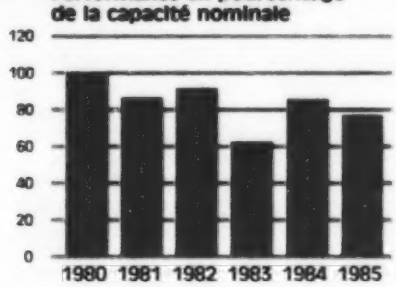

Coupe moyenne journalière / tonne de betteraves

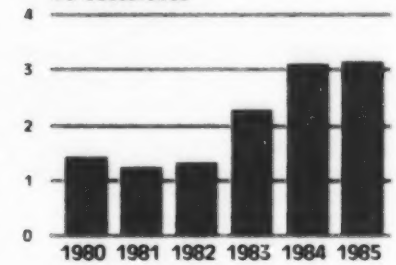

Main-d'oeuvre de fabrication: minutes par tonne de bettraves(1)

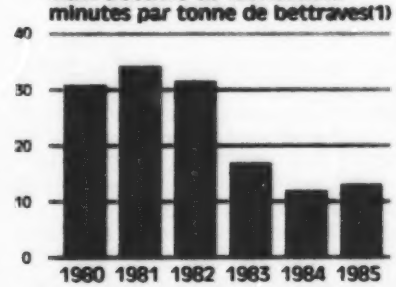

(1) Les chiffres ne sont pas comparables à ceux présentés dans le rapport annuel de 1983-1984, ne s'appliquant qu'à la main-d'oeuvre utilisée à l'usine même, à l'exception de celle nécessaire à la réception des betteraves et à l'expédition de la pulpe.

Malgré des conditions climatiques particulièrement défavorables à l'automne de 1984 pour la conservation des betteraves, la campagne s'est déroulée d'une façon satisfaisante. La coupe moyenne des betteraves a été de 3 139 tonnes par jour, soit un coefficient de 78,5% par rapport à la nouvelle capacité nominale de l'usine de 5 000 tonnes par jour atteinte pour cette campagne.

C'est au chapitre de la consommation du mazout et de la main-d'oeuvre utilisée par tonne de betteraves que les progrès ont continué d'être les plus significatifs; des graphiques illustrent l'évolution sur ces deux plans depuis 1975.

Les difficultés inhérentes au démarrage d'une nouvelle usine sont de mieux en mieux résorbées; toutefois, la présence d'un important contingent d'employés saisonniers au sein des effectifs ne permet pas de tirer tout le profit de l'expérience acquise. L'augmentation du volume de betteraves et le prolongement du cycle de production jusqu'au raffinage en blanc devraient permettre d'accroître le pourcentage d'effectifs permanents et expérimentés pour un meilleur fonctionnement de l'usine.

Recherche et développement

Au cours de la dernière année, l'équipe « Recherche & Développement » a poursuivi son travail sur les trois projets entrepris au cours des années antérieures: le repiquage, la pulpe surpressée et le compostage des résidus.

Le repiquage

Les succès obtenus au cours des années antérieures par l'utilisation de cette technique de semis en serre et de repiquage au champ, selon le procédé japonais, incitaient la Raffinerie à poursuivre l'expérience sur une plus grande échelle en 1984.

Ce projet n'a pu se réaliser, notamment à cause de l'importante diminution du nombre de producteurs; un seul d'entre eux s'étant montré intéressé, la superficie ensemencée a dû être réduite de 10 à 5 hectares. De plus, un problème inattendu au niveau de la germination de la semence enrobée a quelque peu faussé l'expérience, les parcelles témoins ayant été gravement affectées.

Tout en tenant compte de ce phénomène, il faut reconnaître que les résultats obtenus avec les betteraves transplantées peuvent presque être qualifiés de spectaculaires: 61,5 tonnes à l'hectare et richesse de 13,95%, soit un rendement de 8 579 kilos de sucre à l'hectare, comparativement à 41,5 tonnes à l'hectare avec une richesse de 12,27, soit un rendement de 5 092 kilos de sucre à l'hectare pour les parcelles témoins.

Il faut donc souhaiter que ces succès, qui se confirment d'année en année, incitent un plus grand nombre de producteurs à collaborer activement à ce programme de recherche au cours de la prochaine saison.

Pulpe surpressée

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) a poursuivi les expériences avec un nouveau modèle de presse à pulpe. L'appareil a été modifié et son débit réduit dans le but d'accroître le taux de matière sèche obtenu; jusqu'à présent, les améliorations obtenues ont été marginales.

Compostage des résidus

Au cours de l'été 1984, des essais ont été entrepris pour le compostage des résidus selon la méthode « compostage en andains ».

Les essais ont porté sur la terre extraite des bassins, la terre de nettoyage des empileuses (contenant de petites betteraves et des herbes) et une importante quantité de résidus de nettoyage des betteraves à la reprise des tas. Tous les mélanges ont montré l'augmentation de température escomptée indiquant par le fait même la transformation des résidus organiques en compost.

À la suite du succès obtenu lors des expériences, la Raffinerie a acquis l'appareil nécessaire qui sera installé en permanence et deviendra ainsi le premier maillon du système d'élimination des nuisances à l'environnement.

Contrôle de la qualité des betteraves, du sucre et des sous-produits

Le laboratoire de réception automatisé est maintenant bien maîtrisé et il a fonctionné pour sa troisième campagne de façon tout à fait satisfaisante. Durant l'été, il a analysé les échantillons de betteraves qui ont permis l'évaluation de la récolte. Durant la campagne, chaque chargement reçu est analysé à la réception pour la tare, la richesse en sucre et le contenu en sodium, potassium et azote alpha-aminé. Ces données permettent d'évaluer la quantité de sucre extractible et la qualité de la betterave. Le laboratoire a ainsi analysé 6 650 échantillons au rythme moyen de 380 échantillons par jour. Il a donc suivi sans difficulté le rythme de la réception puisque sa capacité peut aller jusqu'à 1 200 échantillons par jour.

Commercialisation

Clientèle et réseau de distribution

Au cours de la dernière année, l'équipe de vente a travaillé à l'élargissement du réseau de distribution et à l'augmentation du nombre de clients.

La marque « Marie Perle » est aujourd'hui bien implantée dans l'ensemble du territoire du Québec, soit de l'Abitibi à la Gaspésie; le réseau de distribution de la Raffinerie s'étend même au nord de l'Ontario, dans une partie de l'Ouest canadien et atteint même les états de l'Est américain.

Ressources humaines

Effectifs

Au cours de la dernière année, les effectifs réguliers de la Raffinerie se sont maintenus à 93 employés, alors que 180 saisonniers se sont ajoutés pour la durée de la campagne du traitement des betteraves.

Association des cadres

Les cadres de l'entreprise se sont regroupés au sein d'une association professionnelle qui a été reconnue comme telle par le Conseil d'administration de la Raffinerie.

Plan d'embauche pour les handicapés

Conformément aux prescriptions de la Loi visant l'intégration des personnes handicapées au sein d'entreprises de 50 employés et plus, la Raffinerie a soumis un plan d'embauche qui a reçu l'approbation officielle de l'Office des handicapés du Québec.

Un service contrôle la qualité des produits fabriqués à l'usine: sucre brut de betterave, mélasse, pulpes et écumes de carbonatation. Il contrôle également le sucre brut de canne acheté, le sucre blanc vendu, les emballages et l'entreposage.

Produits

De nouveaux produits: sucre en sachets, sucre en cubes, sucre en contenants cylindriques pour le secteur institutionnel et de la restauration sont venus s'ajouter aux emballages déjà existants.

Effectifs

L'équipe de vente s'est enrichie d'un chef du service des ventes pour l'Est du Québec qui assure des liens très étroits entre la Raffinerie et les clients de l'immense territoire situé à l'est de Trois-Rivières jusqu'à Gaspé et la Côte Nord.

Sécurité au travail

Quelque vingt employés reliés aux opérations: cadres, contremaîtres, superviseurs, chefs d'équipe ont reçu une formation de base en sécurité au travail et en prévention des accidents. La Raffinerie doit d'ailleurs soumettre à la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail son plan de prévention et d'adaptation aux normes édictées, la Commission ayant décrété que les entreprises du groupe III, « aliments et boissons » seront le secteur prioritaire aux fins de l'application de la Loi sur la Santé et la Sécurité au Travail.

Implantation de l'informatique

Quelque vingt-cinq employés de bureau ont participé aux séances spéciales de formation visant à les familiariser avec cette nouvelle technologie appliquée à leur travail quotidien.

ÉTATS FINANCIERS

De l'exercice terminé le 31 mars 1985

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de la Raffinerie de sucre du Québec au 31 mars 1985 ainsi que l'état des résultats et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugé nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, compte tenu des faits mentionnés à la note 6 concernant l'évaluation des réclamations de crédits douaniers américains à recevoir, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Raffinerie au 31 mars 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Autorisation des opérations

La Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec, sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1982, stipule que la Raffinerie ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, adopter des règlements concernant l'exercice de ses pouvoirs et sa régie interne.

Bien que le règlement établissant les effectifs, les normes et les barèmes concernant la nomination et la rémunération du secrétaire ainsi que les autres officiers et employés de la Raffinerie ait été approuvé par le Conseil d'administration de la Raffinerie le 2 juin 1983, il n'a pas encore été entériné par le gouvernement du Québec.

Cette absence d'autorisation du gouvernement ne m'a pas permis de m'assurer si les opérations de la Raffinerie du 23 juin 1982 au 31 mars 1985 avaient été effectuées conformément à ces dispositions de sa Loi constitutive.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 10 septembre 1985

(L.R.Q., chapitre R-0.1)

BILAN

Au 31 mars 1985

	1985	1984
	$	$
À COURT TERME		
Débiteurs	5 564 768	6 448 528
Avances aux producteurs	—	3 334 270
Stocks (note 3)	3 686 644	7 025 292
Frais payés d'avance	403 173	498 556
	9 654 585	17 306 646
SUBVENTION À RECEVOIR	—	1 414 950
IMMOBILISATIONS (note 4)	54 492 533	51 687 338
BIENS DÉTENUS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	5 816 094	5 862 068
FRAIS REPORTÉS	4 657 015	5 201 892
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 6)	3 115 952	—
	77 736 179	**81 472 894**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

André Marier

Jean-Marc Kirouac

	1985	1984
	$	$
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	182 071	145 989
Emprunt bancaire	18 646 000	9 043 000
Fournisseurs et frais courus	3 131 503	3 881 785
Revenu reporté	1 268 149	—
Versements sur dette à long terme échéant en deçà d'un an (note 7)	300 000	250 000
Versements sur obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 5)	276 378	242 575
	23 804 101	13 563 349
DETTE À LONG TERME (note 7)	28 899 820	40 234 729
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)	5 079 804	5 353 868
CRÉDIT REPORTÉ	4 791 800	4 829 781
	62 575 525	63 981 727
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)		
Autorisé: 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 360 000 actions (1984: 270 000 actions)	36 000 000	27 000 000
DÉFICIT	20 839 346	9 508 833
	15 160 654	17 491 167
	77 736 179	**81 472 894**

ÉVENTUALITÉS (note 11)

RÉSULTATS ET DÉFICIT

De l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
	$	$
VENTES	46 047 039	40 173 588
COÛT DES VENTES ET AUTRES FRAIS, à l'exclusion de ce qui suit:	50 644 227	41 702 716
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	901 696	1 026 379
	51 545 923	42 729 095
PERTE D'EXPLOITATION	5 498 884	2 555 507
FRAIS FINANCIERS NETS (note 9)	5 831 629	4 272 313
PERTE NETTE	11 330 513	6 827 820
DÉFICIT AU DÉBUT	9 508 833	2 681 013
DÉFICIT À LA FIN	**20 839 346**	**9 508 833**

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

De l'exercice terminé le 31 mars 1985

	1985	1984
	$	$
PROVENANCE DES FONDS		
Émission de capital-actions	9 000 000	9 000 000
Dette à long terme	—	2 959 000
Subvention	1 414 950	—
Produit de dispositions d'immobilisations	11 700	4 000
	10 426 650	11 963 000
UTILISATION DES FONDS		
Perte nette	11 330 513	6 827 820
Amortissement des immobilisations	(901 696)	(1 026 379)
Amortissement des frais reportés	(544 877)	(422 490)
Perte sur dispositions d'immobilisations	(8 663)	(2 350)
Crédit reporté	37 981	67 235
Fonds utilisés pour les opérations	9 913 258	5 443 836
Acquisitions d'immobilisations	3 681 280	5 128 423
Dette à long terme	11 334 909	1 707 703
Diminution de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	274 064	263 114
Autre élément d'actif	3 115 952	—
Frais reportés	—	3 007 315
	28 319 463	15 550 391
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	17 892 813	3 587 391
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	3 743 297	7 330 668
FONDS DE ROULEMENT (DÉFICITAIRE) À LA FIN	(14 149 516)	3 743 297

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1985

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Raffinerie de sucre du Québec est une société à fonds social constituée par une loi spéciale. Elle a pour objets:

1° de fabriquer, de raffiner, de conditionner et de mettre en marché du sucre, de betterave ou autre, et des dérivés, succédanés ou sous-produits du sucre;

2° d'exercer toute activité industrielle, agricole, commerciale ou de recherche utile à la poursuite des objets mentionnés au paragraphe précédent.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Raffinerie ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus, dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Stocks

Les stocks de sucre comprennent l'inventaire de sucre en main (brut et raffiné), les achats à terme et la position finale nette sur les marchés des denrées. Le sucre en main est évalué au plus bas du coût ou de la valeur du marché, auquel on ajoute, pour la quantité qui est raffinée, les frais encourus pour le raffinage, l'emballage et le transport. La partie couverte par les contrats de ventes à terme est évaluée au prix coûtant initial selon lequel ces engagements ont été couverts et ne représente pas un risque commercial important. L'élément de passif concernant les contrats d'achats à terme couvrant les ventes à terme, est diminué des stocks.

Les autres stocks sont évalués comme suit:

Sous-produits, à la valeur de réalisation nette;
Approvisionnement, au coût moyen;
Graines de semence, au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Ce coût englobe le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais indirects incluant les frais de démarrage et les intérêts applicables au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie. L'aide gouvernementale relative aux immobilisations est déduite du coût.

Les bâtiments et le matériel roulant sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux constant sur la durée estimative de ces immobilisations. Les taux utilisés varient de 2% à 20%.

L'aménagement des terrains, la machinerie et l'outillage sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement.

Biens détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition

Les actifs enregistrés aux livres en vertu du contrat de location-acquisition sont amortis de la même façon que la machinerie et l'outillage. L'obligation découlant de ce contrat est inscrite à la valeur actualisée des versements minimaux à effectuer.

Frais reportés

Les frais encourus pour la mise en marché du sucre raffiné sont reportés et amortis en fonction des quantités de sucre raffiné livrées au cours d'un exercice sur le total prévu des livraisons pendant la durée des contrats. Les frais encourus concernant le programme d'incitation à la culture de la betterave sucrière sont reportés et seront amortis à compter de l'exercice 1986-1987, exercice au cours duquel la Raffinerie prévoit débuter la production du sucre raffiné.

Revenu reporté

Les encaissements relatifs à des achats de sucre raffiné non réalisés sont inscrits comme revenu reporté et seront virés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent.

Crédit reporté

Le profit réalisé en vertu de la cession-bail de certaines immobilisations est inscrit comme crédit reporté et viré à l'état des résultats au fur et à mesure que les immobilisations en cause sont amorties.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Les contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés de la Raffinerie ainsi que le traitement d'un officier de la Raffinerie sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas reflétés à l'état des résultats.

3. STOCKS

	1985	1984
	$	$
Sucre (brut et raffiné)	1 709 965	4 868 355
Sous-produits	971 673	949 903
Approvisionnements	841 642	864 093
Graines de semence	163 364	342 941
	3 686 644	**7 025 292**

Les stocks sont donnés en garantie des emprunts bancaires.

4. IMMOBILISATIONS

	1985	1984
	$	$
Terrains	1 267 717	1 267 217
Aménagements des terrains	3 167 552	3 118 220
Bâtiments	21 909 584	21 904 615
Machinerie, outillage et matériel roulant	41 022 362	36 912 492
	67 367 215	63 202 544
Subvention gouvernementale	7 074 750	7 074 750
	60 292 465	56 127 794
Amortissement accumulé	6 565 755	5 718 171
	53 726 710	50 409 623
Travaux en cours	765 823	1 277 715
	54 492 533	**51 687 338**

5. CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Pour fins de financement, la Raffinerie a disposé au cours de l'exercice 1982-1983 de certaines immobilisations pour un prix de 6 millions $ et les a réacquises pour un même prix en vertu d'un contrat de type cession-bail. Ces biens sont représentés par:

	1985	1984
	$	$
Machinerie et outillage	6 000 000	6 000 000
Amortissement accumulé	183 906	137 932
	5 816 094	**5 862 068**

Le tableau suivant indique les versements minimaux à effectuer après le 31 mars 1985 en vertu du bail ainsi que la valeur actualisée de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition.

Exercice financier	$
1986	1 004 105
1987	1 004 105
1988	1 004 105
1989	1 004 105
1990	1 004 105
Par la suite jusqu'en 1995	4 359 235
Total des versements minimaux	9 379 760
Moins: Montant représentant les intérêts	4 023 578
	5 356 182
Moins: Versements à court terme	276 378
Obligation découlant du contrat de location-acquisiton	**5 079 804**

6. AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF

Ce poste représente des réclamations accumulées au 31 mars 1985 de crédits douaniers américains convertis en dollars canadiens selon une entente avec un raffineur américain.

Ultérieurement à la fin de l'exercice, le raffineur américain a signifié son intention de soumettre à ses créanciers un plan d'arrangement en vertu du chapitre II de « Bankruptcy Reform Act » selon lequel les crédits douaniers pourraient faire partie de ses actifs.

Les conseillers juridiques de la Raffinerie contestent cette inclusion des crédits douaniers dans les actifs du raffineur américain et ont saisi la Cour américaine des faillites d'une requête en ce sens. Au moment de la préparation de ces états financiers, il n'est pas possible de déterminer le résultat de cette requête; par conséquent, aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée au 31 mars 1985 concernant la réalisation de ces réclamations.

7. DETTE À LONG TERME

	1985	1984
	$	$
Dettes relatives au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie		
Emprunt bancaire	27 585 000	38 600 000
Dû sur acquisition de terrain	39 820	59 729
	27 624 820	38 659 729
Autres dettes	1 575 000	1 825 000
Versements échéant en deçà d'un an	300 000	250 000
	1 275 000	1 575 000
	28 899 820	**40 234 729**

Les dettes relatives au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie sont considérées comme dette à long terme vu que le remboursement se fera à même un financement par dette à long terme ou émission de capital-actions.

8. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Raffinerie sont détenues par le gouvernement du Québec.

Le capital-actions autorisé de la Raffinerie est de 50 millions $. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985, 90 000 actions ont été émises et payées pour porter le capital-actions émis et payé à 36 millions $.

Le gouvernement versera au cours de l'année financière 1985-1986, jusqu'à concurrence d'une somme de 3 millions $, pour un nombre équivalent d'actions entièrement acquittées de son capital-actions. Il peut de plus verser à la Raffinerie selon ses besoins, en un ou plusieurs versements et aux autres conditions qu'il détermine, une somme de 11 millions $ pour un nombre équivalent d'actions entièrement acquittées de son capital-actions.

9. FRAIS FINANCIERS NETS

	1985	1984
	$	$
Intérêts sur emprunts et autres intérêts	5 947 377	4 560 298
Virement de crédit reporté	(37 980)	(67 235)
Intérêts imputés au programme de modernisation et d'agrandissement des installations de la Raffinerie	—	(210 284)
Gains sur change étranger	(77 768)	(10 466)
	5 831 629	**4 272 313**

10. DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1985	1984
	$	$
Contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés de la Raffinerie et traitement d'un officier de la Raffinerie, incluant les avantages sociaux	**226 973**	**201 939**

11. ÉVENTUALITÉS

Des actions en justice ont été intentées contre la Raffinerie. Selon l'opinion des dirigeants de la Raffinerie et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces actions. En conséquence, aucune provision n'a été inscrite concernant ces réclamations.